

## Reconnaissance du diplôme français en Italie

Dans le but d'une poursuite d'études

Lycéens en classe de Terminale

### ❖ Avant propos

Cette fiche a pour but d'illustrer le parcours à entreprendre pour un diplômé auprès d'une Université française afin de faire reconnaître son diplôme en Italie.

Chaque Université italienne ayant son propre fonctionnement, nous vous proposons ici des exemples et des procédures illustratives qui peuvent différer selon les établissements ; le but étant de présenter de manière générale les procédures. Nous vous encourageons vivement par la suite à vous renseigner auprès des bureaux concernés.

### ❖ Lycéens en Terminale

Sans attendre l'obtention du Baccalauréat, le lycéen de Terminale devra commencer à faire le choix de son Université et de son parcours d'études, et également s'informer sur les procédures d'inscriptions.

L'accord culturel franco-italien du 4 novembre 1949 prévoit la possibilité de s'inscrire dans les Universités en France ou en Italie aussi bien avec un Baccalauréat qu'avec l'*Esame di Stato*.

### ❖ Procédures

Les renseignements pour les inscriptions en Italie sont à prendre auprès du bureau « Etudiants étrangers » de l'Université choisie. En plus de la procédure d'inscription classique, il faudra présenter également le diplôme original du Baccalauréat accompagné de sa traduction légalisée et de sa déclaration de valeur.

### ❖ Plus d'informations

- Le CIMEA (Centre pour la Mobilité et la Reconnaissance des Diplômes) propose des informations en italien sur les procédures d'inscription :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=106>

- Glossaire des termes employés en italien (CIMEA) :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=115>

- Glossaire des termes employés en français (UFI) :

[http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/documents/reconnaissance\\_diplome\\_FR/Glossaire.pdf](http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/documents/reconnaissance_diplome_FR/Glossaire.pdf)